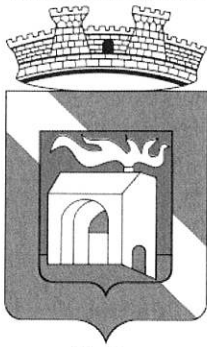


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

**DECISION DU MAIRE
FIXATION DES TARIFS DE
LOCATION DES SALLES COMMUNALES
Commune de FORCALQUEIRET
N° 2025/017**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L.2122-22 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2025 n° 2025/001 autorisant le maire à créer, supprimer ou modifier des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision n° 2023/006 du 03 novembre 2023 portant fixation des tarifs de location des salles communales ;

VU la Décision n° D2025/018 du 02 septembre 2025 portant modification d'un acte constitutif -régie location des salles communales « la farandole » et « culture et loisirs » ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser et modifier les tarifs pour la location de la salle culture-loisirs,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs de location des salles communales comme suit pour toute nouvelle réservation à compter de ce jour.

Les tarifs de la salle la Farandole restent inchangés

BENEFICIAIRE	DETAIL	Conditions	Ancien Tarifs	Conditions	Nouveau Tarifs
ASSOCIATIONS	Ayant le siège social à Forcalqueiret	Nombre de location par an < 2	80 euros / location	Nombre de 2 locations par an	80 euros / location
		Nombre de location par an > 2	200 euros / location	Nombre de location par an > 2	200 euros / location

Le Maire,

– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– informe que le présent décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

083-218300598-20250912-D2025_017-AR
Reçu le 23/09/2025

PARTICULIERS	Hors commune		200 euros / location		200 euros / location
	Résidents sur la commune		300 €		300 €
	Hors commune		400 €		400 €
SOCIETES	ÉVÈNEMENTS A BUT NON LUCRATIF		400 €		400 €
	ÉVÈNEMENTS A BUT LUCRATIF		500 €		500 €
AGENTS ET ELUS DE LA COLLECTIVITÉ		Nombre de location par an < 2	80 euros / location	Nombre de 1 location par an	80 euros / location
		Nombre de location par an > 2	200 euros / location	Nombre de location par an > 1	200 euros / location
Forfait Nettoyage (optionnel)			100 €	Pour remise au propre par un agent communal uniquement sol - sanitaire et cuisine)	100 €
CHEQUE DE CAUTION en cas de dégradation ou de non remise au propre		Matériel	500 €	Matériel	500 €
		Nettoyage	100 €	Nettoyage	100 €

Les tarifs de la salle culture-loisirs sont modifiés comme suit :

AR Prefecture

083-218300598-20250912-D2025_017-AR
Reçu le 23/09/2025

BENEFICIAIRE	DETAIL	CONDITIONS	ANCIEN TARIF	CONDITIONS	NOUVEAU TARIF
ASSOCIATIONS	Ayant le siège social à Forcalqueiret		40 € (Gratuité pour assemblée générale)	Nombre de 2 locations par an	40 euros / location
				Nombre de location par an > 2	100 euros / location
	Hors commune				100 euros / location
PARTICULIERS	Résidants sur la commune		150 €		150 €
	Hors commune		250 €		250 €
SOCIÉTÉS	ÉVÈNEMENTS A BUT NON LUCRATIF				250 €
	ÉVÈNEMENTS A BUT LUCRATIF				350 €
AGENTS ET ELUS DE LA COLLECTIVITÉ				Nombre de 1 location par an	40 euros / location
				Nombre de location par an > 1	100 euros / location
Forfait Nettoyage (optionnel)			80 €	Pour remise au propre par un agent communal uniquement sol - sanitaire et cuisine)	80 €
CHEQUE DE CAUTION en cas de dégradation où de non remise au propre		Matériel	250 €	Matériel	250 €
		Nettoyage	80 €	Nettoyage	80 €

ARTICLE 2

Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Forcalqueiret le 12 Septembre 2025



Le Maire, Gilbert BRINGANT